



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 JUILLET 2020

Le **lundi 13 juillet 2020 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 07 juillet 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### **Etaient présents :**

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Charles LENOIR, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Jean Pierre MOURIER, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Pascal POYE

### **Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :**

Cécile GALHAUT à William GUILLARD, Céline DURVICQ à Marie LE COUSIN, François LANGLOIS à Elisabeth BIDEAUX, Céline DELPECH à Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS à Patrick CALLAIS

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur GUILLARD est nommé secrétaire de séance.

### **PROPOSITION DE MODIFICATIONS DES HORAIRES D'ACCUEIL DES TEMPS PERISCOLAIRES LES JOURS D'ECOLE AU SEIN DES GROUPES SCOLAIRES GUY DE MAUPASSANT ET PIERRE ET MARIE CURIE RENTREE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2020 - CM/20/088**

Il est rappelé au Conseil Municipal que depuis la rentrée scolaire de septembre 2018 et le retour à la semaine de quatre jours, les accueils périscolaires de la Ville du Trait déclarés à la Direction Départementale de la Cohésion sociale dans le cadre d'un Projet éducatif de territoire (PEDT) labélisé Plan Mercredi, sont organisés les jours d'école, soit les lundi, mardi jeudi et vendredi de la façon suivante :

Pré-scolaire	7h30 – 8h30
Pause méridienne	11h45 – 13h30
Post scolaire	16h15 – 18h30

Que suite à la réorganisation du réseau des écoles de la Ville du TRAIT, des parents dont l'établissement scolaire de leur enfant change à la rentrée de septembre 2020, ont fait part de leurs difficultés à pouvoir concilier leurs impératifs horaires professionnels ou de transport avec les horaires d'ouverture actuels de l'accueil pré scolaire organisé par la Ville. Afin de répondre à leur difficulté, il est proposé au Conseil municipal d'avancer l'heure d'ouverture de l'accueil pré scolaire d'une demi-heure soit à 7 heures au lieu de 7 heures 30 dans les deux établissements scolaires.

Cependant, si après une période test durant le premier trimestre de l'année scolaire 2020 - 2021, la fréquentation des enfants sur cette nouvelle plage horaire se révélait insuffisante, la Ville se réserve le droit d'adapter l'heure d'ouverture de l'accueil pré scolaire.

Qu'afin d'organiser la pause méridienne de façon qualitative, deux services de restauration seront mis en place quotidiennement dans les deux établissements scolaires pour les élèves de maternelles et d'élémentaires demi-pensionnaires.

Qu'au vu des contraintes techniques liées à l'organisation du service de restauration et afin d'offrir aux enfants un temps suffisant de repas et de détente, deux heures de pause méridienne s'avèrent nécessaires. Il a été proposé aux acteurs éducatifs locaux de modifier la durée de la pause méridienne en l'allongeant de quinze minutes soit une heure de fin à 13h45 au lieu de 13h30.

Qu'au vu de l'allongement de la durée de la pause méridienne, et afin de respecter les 6 heures d'enseignement journalier, la sortie de classe est décalée le soir à 16h30 au lieu de 16h15.

Qu'à l'issue de la concertation du 11 juin 2020 entre la Ville du TRAIT, l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription, les directrices d'écoles, les représentants des parents d'élèves et les DDEN, il est proposé les horaires périscolaires suivants les lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire à compter de la rentrée de septembre 2020 :

<b>Préscolaire</b>	<b>7h00 – 8h30</b>
<b>Pause méridienne</b>	<b>11h45 – 13h45</b>
<b>Post scolaire</b>	<b>16h30 – 18h30</b>

Que les projets pédagogiques et le règlement intérieur des accueils périscolaires des écoles Guy de Maupassant et Pierre et Marie Curie seront modifiés en ce sens pour la rentrée de septembre 2020.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle proposition des horaires périscolaires pour la rentrée de septembre 2020.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à adapter l'heure d'ouverture de l'accueil préscolaire, si, après la période de test, la fréquentation des enfants sur la nouvelle plage horaire ne paraissait pas opportune.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

VU l'article L. 2121-29 du Code Général des collectivités territoriales,  
VU les articles R. 227-1 à R. 227-30 du Code de l'action sociale et des familles,  
VU les articles L. 551-1 et R. 551-13 du Code de l'éducation,  
VU la délibération du Conseil Municipal n° CM/18/088 du 2 juillet 2018 portant sur l'organisation des temps péri et extrascolaires pour la rentrée scolaire 2018 suite au retour à la semaine de quatre jours  
VU la délibération du Conseil Municipal n° CM/18/146 du 18 décembre 2018 approuvant le Projet éducatif de territoire PEDT labélisé Plan mercredi et la convention relative à sa mise en place pour la période 2018 – 2021,  
VU le rapport de Monsieur le Maire

**APPROUVE** la proposition de modifications des horaires des accueils périscolaires qui se dérouleront au sein des groupes scolaires Guy de Maupassant et Pierre et Marie Curie à compter de septembre 2020.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à adapter l'horaire d'ouverture de l'accueil préscolaire si la fréquentation des enfants était insuffisante et ce, après la période test.

**CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le  
15 juillet 2020

**Patrick CALLAIS,**  
**MAIRE**



Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le



ID : 076-217607092-20200702-CM\_20\_088-DE